Nous n'accepterons jamais le nouveau rite réformé si proche de la « messe » de Luther

Publié le 15 janvier 2014
Abbé Pierpaolo Petrucci
5 minutes

Le Pape Paul VI et les six protestants qui ont contribué à l'élaboration de la nouvelle messe : Dr. George ; Canon Jasper ; Dr. Shephard ; Dr. Konneth ; Dr. Eugene Brand et le Frère Max Thurian. [Photo du 10 avril 1970]

Pour ne pas oublier

Le seul motif qui puisse autoriser un Catholique à résister à l'autorité dans l'Église, c'est la Foi. Notamment en ce qui concerne la Liturgie, seule la Foi peut motiver le refus du nouveau rite de la Messe. Le motif fondamental pour lequel tout prêtre et tout fidèle ne peut accepter le *Novus ordo* consiste justement dans le fait que ce dernier « représente, tant dans son ensemble que dans ses détails, un éloignement impressionnant de la Théologie catholique ».

Cet éloignement à l'égard de la Théologie catholique est le résultat d'un rapprochement qui a été voulu et consenti, à l'égard de la doctrine et de la liturgie protestante, comme l'a déclaré Paul VI lui-même, lui qui a introduit le nouveau rite : « *Il faut qu'à l'effort que l'on demande à nos frères séparés pour qu'ils se réunissent, nous aussi nous joignions un effort, tout aussi mortifiant pour nous, qui est de purifier l'Église dans ses rites, afin qu'elle devienne désirable et habitable* » .

Et de fait, comme on le sait, Paul VI a demandé à six pasteurs protestants de prendre part à la commission chargée de réaliser la « Nouvelle Messe ». L'un d'entre eux, Max Thurian, membre de la communauté de Taizé, déclarera du reste, à l'occasion de la publication du nouveau missel : « Dans cette messe renouvelée, il n'y a rien qui puisse vraiment déranger les protestants évangéliques ».

Le Père Bugnini n'a jamais caché ses intentions œcuméniques. Il déclara notamment sur les pages de l'*Osservatore* Romano que la réforme liturgique a été suscitée en réponse au « désir d'écarter toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'obstacle ou de peine pour les frères séparés ». C'est pourquoi il a admis que concernant la « nouvelle messe », il s'agit « *par endroits d'une vraie création nouvelle, puisque l'image de la Liturgie donnée par le Concile Vatican II est complètement différente de celle que l'Église Catholique a eue jusqu'ici* ».

De nombreux représentants éminents du monde protestant – qui évidemment avaient toujours refusé la Messe traditionnelle – ont affirmé qu'employer le nouveau rite pour célébrer la cène protestante ne présente plus la moindre difficulté.

Dans cette lignée, on peut également citer entre autres et outre Max Thurian cité plus haut :

- G. Siegwalt (Le Monde du 22 novembre 1970) ;

- O. Jordahn (conférence du 15 juin 1975 dans l'abbaye de Sainte Marie Laach) ;
- et enfin : la Déclaration officielle du « Consistoire supérieur de l'Église de la confession d'Augsburg, d'Alsace et de Lorraine » du 8 décembre 1973.

À liturgie nouvelle correspond une foi nouvelle, de par le rapport intime qui relie la *lex orandi et la lex credendi*. La nouvelle architecture des églises post-conciliaires le manifestent de manière éclatante. Voilà pourquoi la nouvelle messe est dangereuse pour la Foi et induit les fidèles qui y assistent à une profession extérieure qui est contraire à la Foi.

Notre fidélité au rite traditionnel n'est donc pas motivée par un attachement nostalgique au latin, à l'encens, aux dentelles et aux broderies, ni à un certain rituel. **Cette fidélité est motivée essentiellement par le devoir de conserver la Foi et d'aider les fidèles à en faire autant.**

Voilà pourquoi nous n'accepterons jamais le nouveau rite réformé, qui est si proche de la « messe » de Luther.

Voilà pourquoi nous encourageons les fidèles à faire tous les sacrifices pour assister à la Messe de toujours et fuir les nouvelles célébrations, en encourageant les prêtres à célébrer uniquement selon le rite traditionnel.

Abbé Pierpaolo Petrucci, Supérieur du District d'Italie

Sources : District d'Italie/Traduction LPL par O.C.

Notes de bas de page

1. A. Ottaviani – A. Bacci, op. cit.,Vaduz (Liechtenstein) 1970, p. 23.[↩]
2. Cité dans J. Guitton, *Paolo VI segreto*, San Paolo, Milano 1985 (4 édition, 2002), p. 59.[↩]
3. M. Thurian, dans *La Croix* du 30 mai 1969.[↩]
4. Cf. *La Documentation Catholique*, n° 1445 (1965), col. 604. Dans ce cadre, il apparaît tout à fait vraisemblable, même si elle n'est pas vérifiable avec une certitude absolue, l'information selon laquelle Mgr Bugnini (devenu évêque en 1972) appartenait à la franc-maçonnerie : en effet, la franc-maçonnerie a toujours prêché l'égalité de toutes les religions ; par conséquent, pour un franc-maçon le nouveau rite de la Messe apparaît sous cet aspect beaucoup moins désagréable que le rite traditionnel. Les faits seraient les suivants : en 1975 Mgr Bugnini fut dénoncé comme franc-maçon à Paul VI ; l'ecclésiastique qui l'accusait fournissait des preuves et menaçait de rendre la chose publique. Paul VI prit l'affaire très au sérieux : afin d'éviter le scandale, il releva immédiatement Mgr Bugnini de ses fonctions de secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin et, en janvier 1976, il le nomma pro-nonce à Téhéran. Par la suite le nom d'Annibale Bugnini a disparu des listes de prélats francs-maçons publiées par la presse (listes publiées par l'hebdomadaire *Panorama*, n°538 du 10 août 1976, puis dans l'*Osservatore Politico* de Mino Pecorelli le 12 septembre 1978). On peut consulter sur ce dossier l'enquête du Dr. C. A. Agnoli, *La massoneria alla conquista della Chiesa,* ed. Eiles, Roma 1996 (La Maçonnerie à la Conquête de l'Église).[↩]
5. A. Bugnini, Dichiarazione alla stampa (*Déclaration à la Presse)* (4 janvier 1967), dans *La Documentation Catholique*, n° 1491 (1967), col. 824.[↩]
6. Catéchisme catholique de la crise dans l'Église, Mathias Gaudron, Le Sel 2007 p. 178[↩]
7. La loi de la prière est celle de la Foi.[↩]